



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 16/06/2026

DLB 2026/883

L'an deux mille vingt-six et le Mardi 16 Juin à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle Panoramique - Palais des Congrès - Rond-Point du Carré d'As - 34300 CAP D'AGDE, sous la Présidence de Monsieur Aurélien LOPEZ LIGUORI, Président.

Date de la convocation : 09/06/2026

Affichage de la convocation : 09/06/2026

Etaient Présents :

Laurent ABBES, Sonia ADRIAN, Claude ALLINGRI, Nathalie AMOYEL, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Olivier BONNAUD, Alain BOSC, Joëlle BOURGHELLE, Laurent BRAULT, Virginie BURAI TAÏX, Gilde CALAS, Christian CASSAN, Robert CHASTANG, Nelly CHEVALET, Laurent COMBES, Marc DI MARTINO, Christian DREYER, Valérie DUPONT, Philippe ENJERLIC, Martial ESPARZA, Michel FARENC, Philippe FAURÉ, Anne-Marie FERRANDEZ, Sonia FRANCOUAL, Julie GARCIN SAUDO, Fabrice GARNIER, Bertrand GELLY, Nicolas GHORRA, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Martine HERBAULT, Jean-Luc LAVERGNE, Caroline LEVANNIER, Gilbert LIEHN, Georges LOPEZ, Aurélien LOPEZ LIGUORI, Gérard MAILLE, Fabrice MAURRAS, Emmanuelle MENARD, Jacques MONCOUYOUX, Cécile MOREAU, Vince NOUGUIER, Romain OLACIA, Eric OULIEU, Olivier PALANQUE, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN BONET, Jacques PLANÇON, Jean-Marc POLESEL, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Olivier ROQUE, Régine ROSENFELD, Jean-Michel RUMEAU, Jean-Pascal RUVIRA, Michel SANCHEZ, Marie-Aude SICARD, Jean-Luc TAURINES, Jean-Louis THERON.

Evelyne GUY, Eric MILLAN, Bernard MONTAGUD.

Absents Excusés :

Gérard ABELLA, Cyril BARO, Gabrielle BLACHE, Jean BLANQUEFORT, Claude BONAVIDA, Pascale BONNARD, André BOUDET, Stéphan BOYER, Jean-Philippe CABASSUT, Jean-Louis CALVET, Francis CASTAN, Jean-Marc DOMINGUEZ, Pascal FICHAUX, Christian GARDET, Vincent GAUDY, Jean-Baptiste GELLY, Robert GELY, Georges GRIMAUD, Jean-Luc GUIRAO, Blandine LAIRD, Philippe LAPANOUSE, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Sylvie MILHAU, Christiane MOTHES, Olivier NOFRE, Christophe PARGOIRE, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Gilles POLOP-FAN, Jean-Luc PUEYO, Jean-Marie RIBES, Armand RIVIERE, Oliver SANGO, Marie-Agnès SCHERRER, Jean-Pierre THOMAS, Jean-Michel ULMER, Nicole VICENTE.

Secrétaire de séance :

Stéphane PEPIN BONET

Objet : Composition de la Commission Syndicale d'Appel d'Offres (CAO)

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs à la composition et aux modalités d'élection de la CAO ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection au scrutin secret de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Composition de la Commission Syndicale d'Appel d'Offres ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée dans le cadre de cet appel à candidatures, comme suit :

Titulaires

1. Monsieur Vince NOUGUIER
2. Monsieur Alain BOSC
3. Monsieur Philippe AUDOUI
4. Monsieur Lionel PUCHE
5. Monsieur Gilbert LIEHN

Suppléants

1. Monsieur Laurent BRAULT
2. Monsieur Jean-Marc DOMINGUEZ
3. Monsieur Claude ALLINGRI
4. Monsieur Michel SANCHEZ
5. Monsieur Michel FARENC

Considérant que l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à l'élection à main levée ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité, les membres du Comité Syndical

DÉSIGNE les membres de la Commission Syndicale d'Appel d'Offres comme suit :

Fabrice GARNIER, chargé des marchés publics, est désigné Président délégué,

Titulaires

1. Monsieur Vince NOUGUIER
2. Monsieur Alain BOSC
3. Monsieur Philippe AUDOUI
4. Monsieur Lionel PUCHE
5. Monsieur Gilbert LIEHN

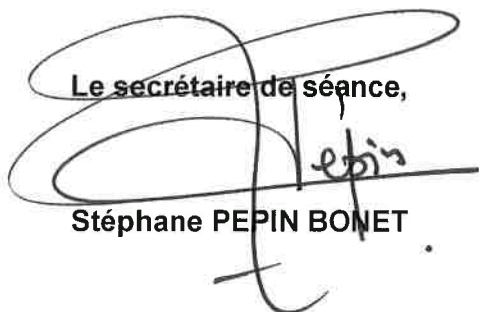
Suppléants

1. Monsieur Laurent BRAULT
2. Monsieur Jean-Marc DOMINGUEZ
3. Monsieur Claude ALLINGRI
4. Monsieur Michel SANCHEZ
5. Monsieur Michel FARENC

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.


Le secrétaire de séance,
Stéphane PEPIN BONET



Le Président,


Aurélien LOPEZ LIGUORI

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le 24/06/2026

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr